

**Communauté de Communes  
du Terrassonnais en Périgord  
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics  
58 Ave Jean Jaurès  
24120 TERRASSON-  
LAVILLEDIEU**

**L'an deux mil vingt, le 9 juillet**, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

**Date de convocation : 4 juillet 2020**

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents et représentés	58
Votants :	58
Pour :	58
Contre :	0
Abstention :	0

**PRÉSENTS :**

**Titulaires** : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Lionel ARMAGHANIAN, Gérard MERCIER donne pouvoir à Laurent MONTEIL, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUI, Patricia FLAGEAT, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND, Patrick DELAUGEAS, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU,, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Fabien JAUBERT, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE donne pouvoir à Caroline VIEIRA, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

**Suppléant** : Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT.

**SECRÉTAIRE** : Mme Josiane LEVISKI

**OBJET : Election des membres de la commission d'appel d'offres**

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

AR PREFECTURE

024-200041150-20200709-DE2020058-DE  
Regu le 13/07/2020

Le conseil communautaire décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à titre permanent pour toute la durée du mandat.

Une seule liste est déposée, elle est composée des membres suivants :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Lionel ARMAGHANIAN	Michel LAPOUGE
Roland MOULINIER	Daniel BARIL
Jean-Jacques DUMONTET	Claude SAUTIER
Jean-Marie CHANQUOI	Bernard DURAND
Jean-Yves VERGNE	Bernard BEAUDRY

L'assemblée délibérante a décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Les résultats sont les suivants :

sièges à pourvoir : 5

suffrages exprimés : 58

Quotient électoral : suffrages exprimés / nombre total de sièges à pourvoir = 11,6

Nombre de voix obtenues par la liste : 58

➤ 1<sup>re</sup> répartition des sièges Le nombre de siège(s) obtenu(s) par chaque liste est égal au nombre entier du quotient qui résulte de la division du nombre de voix obtenues par le quotient électoral.

Liste =  $58/11,6=5$

Cette première répartition permet à la liste d'obtenir 5 sièges

Le total des sièges pourvus est de : 5 sièges

**Sont élus à la commission d'appel d'offres :**

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Lionel ARMAGHANIAN	Michel LAPOUGE
Roland MOULINIER	Daniel BARIL
Jean-Jacques DUMONTET	Claude SAUTIER
Jean-Marie CHANQUOI	Bernard DURAND
Jean-Yves VERGNE	Bernard BEAUDRY

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,  
le 10/07/2020

Le Président,  
Dominique BOUSQUET.

AR PREFECTURE

024-200041150-20200709-DE2020058-DE  
Regu le 13/07/2020